



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2025-098

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2025

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2025-02-25-00008 - Arrêté DOS-GRHH-2025-09 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de DOULLENS (Somme) (3 pages)	Page 3
R32-2025-02-25-00010 - Arrêté DOS-GRHH-2025-10 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de la région de SAINT-OMER (Pas-de-Calais) (3 pages)	Page 6
R32-2025-02-03-00011 - Arrêté DOS-GRHH-2025-11 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de DOUAI (Nord) (3 pages)	Page 9
R32-2025-02-25-00006 - Arrêté DOS-GRHH-2025-12 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de PERONNE (Somme) (3 pages)	Page 12
R32-2025-02-25-00009 - Arrêté DOS-GRHH-2025-13 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'ARMENTIERES (Nord) (3 pages)	Page 15
R32-2025-02-25-00007 - Arrêté DOS-GRHH-2025-14 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale (EPSM) Val de Lys-Artois de SAINT-VENANT (Pas-de-Calais) (3 pages)	Page 18
R32-2025-02-25-00005 - Arrêté DOS-GRHH-2025-16 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Isarien - Établissement public de santé mentale (EPSM) de CLERMONT DE L'OISE (3 pages)	Page 21
R32-2025-02-27-00004 - Arrêté n° 2025-008 SDSG modifiant l'arrêté n° 2022-034 du 3 juin 2022 SDSDU modifié?? fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne (7 pages)	Page 24
R32-2025-02-27-00005 - Arrêté n° 2025-009 SDSG modifiant l'arrêté n° 2022-051 SDSDU du 12 septembre 2022 fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé de l'Aisne (7 pages)	Page 31

**ARRETE DOS- GRHH-2025-09**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER DE DOULLENS (SOMME)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2020-82 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Doullens (Somme) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par le Préfet de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Doullens en date du 07 janvier 2025 ;

Considérant le courrier de Monsieur Claude MAQUET en date du 22 janvier 2025 informant de son souhait de siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Doullens en qualité de maire de la commune siège de l'établissement;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Doullens est celle fixée en annexe 1.

**Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

**Article 3** :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Doullens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 25 FFV. 2025

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



**ANNEXE 1 (ARRETE DOS- GRHH-2025-09)**

**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1° en qualité de représentants des collectivités territoriales**

- Monsieur Claude MAQUET, Maire de Doullens, commune siège de l'établissement
- Madame Catherine PENET-CARON, représentante de la communauté de communes du territoire Nord-Picardie,
- Monsieur Laurent SOMON, représentant du Président du conseil départemental de la Somme.

**2° en qualité de représentants du personnel**

- Madame Corinne LAGNY, représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Monsieur le Docteur Latekoevi LAWSON, représentant de la commission médicale d'établissement,
- Madame Stéphanie MORMAND, représentante désignée par les organisations syndicales.

**3° en qualité de personnalités qualifiées**

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé,
- Madame Marie-Josée SOIRANT (Union départementale des associations familiales) et Monsieur Daniel DELOFFRE (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir des Hauts-de-France), représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme.

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-10  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE LA RÉGION DE SAINT-OMER (PAS-DE-CALAIS)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-03 du 05 mars 2021 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de la région de Saint-Omer (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant la démission par courrier en date du 13 janvier 2025, de Monsieur Albert Bodart de ses fonctions de personnalité qualifiée désignée par le préfet du Pas-de-Calais au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de la région de Saint-Omer;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

À la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de la région de Saint-Omer est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### Article 3 :

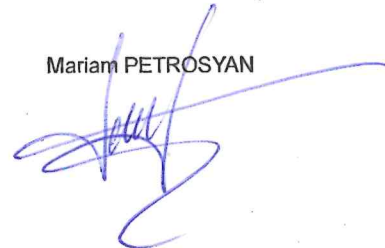
Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de la région de Saint-Omer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 25 FEV. 2025

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



## ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-10)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Francis MARQUANT, maire d'Helfaut, commune siège de l'établissement ;
- Madame Christine VANDESTEENE, représentante de la commune de Saint-Omer ;
- Madame Céline-Marie CANARD et Monsieur Jean-Paul LEFAIT, représentants de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer ;
- Madame Sophie WAROT-LEMAIRE, représentante du président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Hélène BARDET et Monsieur le Docteur Romuald HOUSSIN, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Ludovic FILIPIAK, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Paul BOUQUILLION et Monsieur Frédéric VANOVERBERGHE, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Rachid BEN AMOR et Madame Véronique RUCKEBUSCH, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Jean-Michel BILLAUT (union fédérale des consommateurs-Que Choisir Hauts-de-France) et Monsieur Romain GABET (union départementale des affaires familiales du Pas-de-Calais), représentants des usagers désignés par le préfet du Pas-de-Calais.

**ARRETE DOS- GRHH-2025-11  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-129 du 13 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Douai (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant la démission de Madame Elodie EVRARD-TRIQUET de ses fonctions de personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Douai;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Douai est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Douai sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 3 février 2025

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



## ANNEXE 1 (ARRETE DOS- GRHH-2025-11)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

##### 1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Frédéric CHÉREAU, maire de la commune de Douai et Monsieur Michaël DOZIERE, représentant de la commune de Douai ;
- Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD et Monsieur Jean-Michel SZATNY, représentants de la communauté d'agglomération Douaisis Agglo ;
- Madame Caroline SANCHEZ, représentante du Président du conseil départemental du Nord.

##### 2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Gérard CARDON et Madame le Docteur Iulia NEDELESCU, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Fabienne LOISON, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Caroline ASPRA et Madame Karine CLASSE, représentantes désignées par les organisations syndicales.

##### 3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Ouiza GHERDANE, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé, et une autre personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- Madame Marjorie DUFFOURG, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Madame Nicole MACQUET (Union fédérale des consommateurs (UFC)-Que Choisir Hauts-de-France) et Madame Marie PILLET (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)), en qualité de représentantes des usagers désignées par le Préfet du Nord.

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-12  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE PÉRONNE (SOMME)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-119 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Péronne (Somme) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le procès-verbal de la commission médicale d'établissement du 12 mars 2024 ;

Considérant la désignation de Monsieur le docteur Jean-Marie HUET en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Péronne, en remplacement de Monsieur le docteur Luc MARGAT;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Péronne est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Péronne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 25 FEV. 2025

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Marïam PETROSYAN



## ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-12)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

##### 1°/ en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Gautier MAES en qualité de Maire de Péronne, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Éric FRANÇOIS en qualité de représentant de la communauté de communes de la Haute Somme ;
- Madame Valérie KUMM en qualité de représentante du Président du conseil départemental de la Somme.

##### 2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur Franck MALRIC en qualité de représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le docteur Jean-Marie HUET en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Ingrid GRÉCA en qualité de représentante désignée par les organisations syndicales ;

##### 3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- Monsieur Erick PASQUIER (union fédérale des consommateurs-Que Choisir des Hauts-de-France), représentant des usagers désigné par le Préfet de la Somme, et un membre en attente de désignation par le Préfet de la Somme.

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-13  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER D'ARMENTIÈRES (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-124 du 08 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Armentières (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la délibération du conseil de la Métropole Européenne de Lille en date du 20 décembre 2024 ;

Considérant la désignation de Monsieur Bernard HAESBROECK en qualité de représentant de la Métropole Européenne de Lille au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Armentières, en remplacement de Monsieur Damien BRAURE;

## ARRÊTÉ

### Article 1<sup>er</sup> :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Armentières est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier d'Armentières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 25 FEV. 2025

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



**ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2025-13)**

**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales**

- Monsieur Jean-Michel MONPAYS, maire d'Armentières, commune siège de l'établissement, et Madame Catherine DE PARIS, représentante de la commune d'Armentières ;
- Monsieur Bernard HAESEBROECK et Monsieur Michel BORREWATER, représentants de la Métropole Européenne de Lille ;
- Monsieur Michel PLOUY, représentant du Président du conseil départemental du Nord.

**2°/ en qualité de représentant du personnel**

- Monsieur le Professeur Bernard GRESSIER et Monsieur le Docteur Ahmed MAROUAN, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Karine HOET, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Patricia HOUSPIE et Monsieur Hans LANDLER, représentants désignés par les organisations syndicales.

**3°/ en qualité de personnalité qualifiée**

- Madame Elisabeth BAUDRY, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé, et une autre personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé en attente de désignation ;
- Monsieur Karim LOUZANI, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord.
- Monsieur Jean-Luc CHARDRON (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir) et Monsieur Daniel MADDELEIN (Union départementale des associations familiales du Nord), représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-14  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE (EPSM) VAL DE LYS-ARTOIS  
DE SAINT-VENANT (PAS-DE-CALAIS)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-154 du 04 décembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale (EPSM) Val de Lys-Artois de Saint-Venant (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du compte-rendu de la commission médicale d'établissement du 06 décembre 2024 ;

Considérant la désignation de Madame le docteur Isabelle TRYHOEN en qualité de représentante de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale Val de Lys-Artois de Saint-Venant, en remplacement de Madame le docteur Marie BOUCHARD ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale Val de Lys-Artois de Saint-Venant est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur de l'établissement public de santé mentale Val de Lys-Artois de Saint-Venant, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 25 FFV. 2025

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



## ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-14)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur André FLAJOLET, maire de la commune siège de l'établissement;
- Monsieur Pierre SELIN et Monsieur Hervé DEROUBAIX, représentants de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane;
- Monsieur Michel DAGBERT, représentant du conseil départemental du Pas-de-Calais, et un représentant du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais en attente de désignation

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Isabelle TRYHOEN et Madame le docteur Anne VERLHAC, représentantes de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Delphine ROBILLARD, représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Laurent DEPPE et Madame Margaux THERY, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Jacqueline IMBERT et Madame Martine LEFEBVRE, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Jean-Pascal SCALONE, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Robert WINDELS (UNAFAM), représentant des usagers désigné par le Préfet du Pas-de-Calais, et un autre membre en attente de désignation.

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-16**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER ISARIEN-ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE (EPSM)**  
**DE CLERMONT DE L'OISE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-137 du 05 octobre 2023 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Isarien-EPSM de Clermont de l'Oise ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant la démission de Monsieur Jean-Claude CARGNELUTTI de ses fonctions de personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Isarien-Établissement public de santé mentale de Clermont de l'Oise;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

À la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier isarien - EPSM de Clermont de l'Oise est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier isarien - EPSM de Clermont de l'Oise sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 25 FEV. 2025

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



## **ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2025-16)**

### **COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

#### **Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative**

##### **1° en qualité de représentants des collectivités territoriales**

- Monsieur Lionel OLLIVIER, maire de Clermont, commune siège de l'établissement,
- Monsieur Jean-Claude PELLERIN et Monsieur Alain RANDON, représentants de la communauté de communes du Pays du Clermontois,
- Madame Nicole COLIN, représentante de la présidente du conseil départemental de l'Oise, et Madame Sandrine CONNELL, représentante du conseil départemental de l'Oise.

##### **2° en qualité de représentants du personnel**

- Madame le Docteur Chafia BERGHOUT et Madame le Docteur Marie-Cécile BRALET, représentantes de la commission médicale d'établissement,
- Monsieur Laurent GELIG, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Madame Linda MOUGAS et Monsieur Frédéric THENIVS, représentants désignés par les organisations syndicales.

##### **3° en qualité de personnalités qualifiées**

- Madame Corinne BOUVIGNIES, personnalités qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé, et une autre personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé,
- Monsieur Etienne DUVAL, personnalité qualifiée désignée par le préfet de l'Oise,
- Madame Marie-Christine LEGROS (union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés (UNAPEI) et Madame Christine JUDEK-LOCQUET (union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Oise, représentantes des usagers désignées par le préfet de l'Oise.

**Arrêté n° 2025-008 SDSG modifiant l'arrêté n° 2022-034 du 3 juin 2022 SDSDU modifié  
fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9 et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-034 du 3 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les modifications du règlement intérieur du conseil territorial de santé de l'Aisne approuvées en date du 17 mars 2023 ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;

## ARRETE

**Article 1** - L'article 1 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-081 SDSDU du 28 novembre 2022 modifié susvisé est modifié comme suit :

### **Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé**

**b) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées**

Christine DEHOUX, FHF Hauts-de-France, suppléante de Catherine CHARLES-ALFRED.

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

Isabelle GUYARD et Mickaël SEIGNEUR sont supprimés de la composition de ce sous-collège.

**d) Représentants les professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé**

#### **d2) Représentants des autres professionnels de santé**

Célia MENNESSON, suppléante de Vincent MOREAU, est supprimée de la composition de cette instance.

**e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil**

Julien MONJE, Syndicat Autonome Picard Représentant les Internes de Médecine Générale (SAPIR-IMG), titulaire, en remplacement de Nagui CHADLI.

Jérôme DELÉCRIN, Bureau des Internes Picards (BIP), suppléant, en remplacement de Kévin HEURTAUX.

**h) Représentant des autres ordres des professions de santé**

Isabelle GUYARD, Conseil de l'Ordre des Infirmiers, titulaire  
Noëlla FRITTE, Conseil de l'Ordre des Infirmiers, suppléante

Florian PONTHEUX, Conseil de l'Ordre des Pharmaciens, titulaire  
Caroline TEMPLEMENT, Conseil de l'Ordre des Pharmaciens, suppléante

*Un titulaire, Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes, en attente de désignation  
Un suppléant, Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes, en attente de désignation*

*Un titulaire, Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes, en attente de désignation  
Un suppléant, Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes, en attente de désignation*

Virginie HENNING, Conseil de l'Ordre des Pédiçures-Podologues, titulaire  
Marie CARISSIMO, Conseil de l'Ordre des Pédiçures-Podologues, suppléante

*Un titulaire, Conseil de l'Ordre des Sages-Femmes, en attente de désignation*

*Un suppléant, Conseil de l'Ordre des Sages-Femmes, en attente de désignation*

#### **Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

##### **a) Représentants de l'Etat**

Bertrand VANDEMOORTELE, titulaire, est supprimé de la composition de cette instance.

**Article 2** - La version consolidée de la composition du CTS apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

**Article 3** - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** - La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27 février 2025

**Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,**



**Laurence Cado**

**ANNEXE**

**Tableau de composition du CTS de l'Aisne**

TITULAIRES

SUPPLEANTS

**Président** : Marc LONNOY

**Vice-Président** : Christian VANNOBEL

**Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé**

**a) Représentants des établissements de santé**

**a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :**

1	Laurent BARRET - EPSMD de l'Aisne – Prémontré (FHF)	Christophe BLANCHARD - Centre Hospitalier de St Quentin (FHF)
2	Éric LAGARDÈRE - Centre Hospitalier de Soissons (FHF)	Julien DUPAIN - Centre Hospitalier de Laon (FHF)
3	Rémi PIOT – Hôpital privé St Claude de Saint-Quentin – (FHP)	Éric PETIT - Hôpital de Villiers Saint Denis (FEHAP)

**a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :**

4	Zakaria LAYA - Président CME du CH de Saint-Quentin (FHF)	Éloi GOULLIEUX, Président CME du CH de Laon (FHF)
5	Djoudi NAIT AMARA - Président CME de l'EPSMD de l'Aisne (FHF)	<i>En attente de désignation</i>
6	Maud PERCQ - Présidente CME Clinique de la Roseraie Soissons - (FHP)	<i>En attente de désignation</i>

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées**

7	Jérôme PASSICOUSSET - Groupe Ephese (GEPSo)	Edwige DECOMBLE - AED Sissonne (URIOPSS)
8	Marc LONNOY - APEI de Saint-Quentin (NEXEM)	Frédéric HYACINTHE - APEI les 2 Vallées (NEXEM)
9	Jérôme COUSTENOBLE - Maison de retraite Saint Vincent de Paul à Origny en Thiérache (FEHAP-URIOPSS)	Bertrand DUFERME - Foyer de Vie "La Tour de Rocourt" à Saint-Quentin – APF France Handicap (FEHAP)
10	Florence KOVAC - Résidence Bellevue à Saint-Gobain (SYNERPA)	Dominique VILLA - Association d'aide et de garde à domicile de l'Aisne - AAGDA (URIOPSS)
11	Catherine CHARLES-ALFRED - EHPAD Les Tilleuls à Château-Thierry (FHF)	Christine DEHOUX - HINOVE (FHF) (nouveau)

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

12	Stéphanie CORMIER - CPIE de l'Aisne	Daniel COPPIN - Les Francas de l'Aisne
13	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
14	Caroline PAUWS - SATO Picardie	Murielle HYACINTHE - AMSAM (URIOPSS HDF)

**d) Représentants les professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé**

**d1) Représentants des médecins**

15	Aimeric LEFETZ	Christine SCHLICK-LEFETZ
16	Abdelouahab ZARAA	Philippe TREHOU
17	Charles GODDAERT	<i>En attente de désignation</i>

**d2) Représentants des autres professionnels de santé**

18	Christophe LEMAN - URPS Chirurgiens-dentistes	Fabienne RAMPENBERG - URPS Pharmaciens
19	Karine BOITEL - URPS Infirmiers	Fabrice KAZEK - URPS Orthophonistes
20	Vincent MOREAU - URPS Masseurs Kinésithérapeutes	<i>En attente de désignation</i> URPS Sages-Femmes (nouveau)

**e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil**

21	Julien MONJE – SAPIR-IMG (nouveau)	Jérôme DELÉCRIN – BIP (nouveau)
----	------------------------------------	---------------------------------

**f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale**

**f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé**

22	Claire INGELAERE - MSP la Faïencerie de Sinceny (FEMAS HDF)	Laura DUQUENNE - MSP la Faïencerie de Sinceny
23	Alexandra MESSIASSE - Association Laonnoise de Soins (URIOPSS)	Ingrid VRAND - Association Laonnoise de Soins (URIOPSS)
24	Olivier DEVRON, DAC Appui Santé Aisne	Isabelle SEGALL, DAC Appui Santé Aisne

**f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires**

25	Jean-Michel DUCROCQ - CPTS Nord Aisne	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------------------------------	----------------------------------

**f3) Des communautés psychiatriques de territoire**

26	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

**g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

27	Céline CHERY - FNEHAD	Louis TEYSSIER - FNEHAD
----	-----------------------	-------------------------

**1h) Représentant de l'ordre des médecins**

28	Damien LECUYER	Emmanuelle LECUYER
----	----------------	--------------------

**Représentants des autres ordres des professions de santé : (nouveau)**

**Représentant de l'ordre des Infirmiers**

29	Isabelle GUYARD (nouveau)	Noëlla FRITTE (nouveau)
----	---------------------------	-------------------------

**Représentant de l'ordre des Pharmaciens**

30	Florian PONTHEUX (nouveau)	Caroline TEMPLEMENT (nouveau)
----	----------------------------	-------------------------------

**Représentant de l'ordre des Chirurgiens-dentistes**

31	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
----	--	--

**Représentant de l'ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes**

32	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
----	--	--

**Représentant de l'ordre des Pédicures-Podologues**

33	Virginie HENNING (nouveau)	Marie CARISSIMO (nouveau)
----	----------------------------	---------------------------

**Représentant de l'ordre des Sages-Femmes**

34	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
----	--	--

**Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé****a) Représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

35	Brahim KROUCHI - UFC Que Choisir HDF	Jean-Luc QUENNELLE - UFC Que Choisir HDF
36	Frédéric BORTOLI - UDAF de l'Aisne	Christine FOREST - UDAF de l'Aisne
37	Bernard COLAS - UNAPEI	Anny PIGNIGNOLI - UNAPEI
38	Laurence BOURGEOIS - UNAFAM	Michèle CHEVALLIER - UNAFAM
39	Isabelle CLUET - APAJH	Michel VEREPT – Fibromyalgie SOS
40	Jean-Marc DE LIMA - FNAR	Jean-PERROT - FNATH

**b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées**

41	Gisèle RIGAUT - CDCA de l'Aisne - PA	Nelly GOUJON - CDCA de l'Aisne - PA
42	Didier DEPOND - CDCA de l'Aisne - PA	Jean-Bernard LACHAMBRE - CDCA de l'Aisne - PA
43	Marie-Christine PHILBERT - CDCA de l'Aisne - PH	Bruno WOZNIK - CDCA de l'Aisne - PH
44	Philippe DAIN - CDCA de l'Aisne - PH	Sophie VELY - CDCA de l'Aisne - PH

**Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements****a) Conseiller régional**

45	Eric DONNAY	Christophe COULON
----	-------------	-------------------

**b) Représentant du conseil départemental de l'Aisne**

46	Yann ROJO	Michèle FUSELIER
----	-----------	------------------

**c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile**

47	Christine COFFIN, Chef du service PMI	Caroline PILON, Adjointe au Chef de service PMI
----	---------------------------------------	---

**d) Représentant des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales**

48	Olivier CAMBRAYE, Communauté de Communes Thiérache du Centre	Béatrice BERTEAUX, Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
49	Carole DEVILLE-CRISTANTE - GrandSoissons Agglomération	<i>En attente de désignation</i>

**e) Représentant des communes**

50	Martine BRICOT - Maire de Pancy Courtecon	Alain LORAIN - Maire de La Selve
51	Christian VANNOBEL - Maire de Sissonne	Carole RIBEIRO - Maire de Couvron et Aumencourt

**Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale****a) Représentants de l'Etat**

52	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	--	----------------------------------

**b) Représentants des organismes de sécurité sociale**

53	Jeanne-Marie LEGRAND - MSA de Picardie	Philippe CANIVET - CAF de l'Aisne
54	Alain ARNEFAUX - CPAM de l'Aisne	Delphine MERMER - CARSAT

**Collège 5 : Personnalités qualifiées**

55	Jean-Claude SIMON (Mutualité française)	<i>Pas de suppléance</i>
56	Jean-François BOUTELEUX	<i>Pas de suppléance</i>

**Parlementaires :**

Les 5 députés et les 3 sénateurs du département de l'Aisne

**Arrêté n° 2025-009 SDSG modifiant l'arrêté n° 2022-051 SDSU du 12 septembre 2022 fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé de l'Aisne**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France n° 2022-034 SDSU du 3 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-051 SDSU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les modifications du règlement intérieur du conseil territorial de santé de l'Aisne approuvées en date du 17 mars 2023 ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

## **ARRETE**

**Article 1** – L'article 1 de l'arrêté n° 2022-051 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition du bureau est modifié comme suit :

### **Au titre du collège 4 :**

Bertrand VANDEMOORTELE, titulaire, est supprimé de la composition du bureau.

### **Parlementaires :**

Jean-Louis BRICOUT et Julien DIVE sont supprimés de la composition du bureau.

**Article 2** – L'article 2 de l'arrêté n° 2022-051 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition de la Commission territoriale en santé mentale (CTSM) est modifié comme suit :

### **Au titre du collège 1 :**

1d : Célia MENNESSON, suppléante de Vincent MOREAU, est supprimée de la composition de cette commission.

1e : Julien MONJE, Syndicat Autonome Picard Représentant les Internes de Médecine Générale (SAPIR-IMG), titulaire, en remplacement de Nagui CHADLI.

Jérôme DELÉCRIN, Bureau des Internes Picards (BIP), suppléant, en remplacement de Kévin HEURTAUX.

### **Au titre du collège 4 :**

Bertrand VANDEMOORTELE, titulaire, est supprimé de la composition de cette instance.

### **Parlementaires :**

José BEURAIN est supprimé de la composition de cette commission.

**Article 3** – L'article 3 de l'arrêté n° 2022-051 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition de la formation spécifique organisant l'expression des usagers (commission territoriale des usagers) est modifié comme suit :

### **Au titre du collège 1 :**

Célia MENNESSON, suppléante de Vincent MOREAU, est supprimée de la composition de cette commission.

### **Parlementaires :**

José BEURAIN est supprimé de la composition de cette commission

**Article 4** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 5** – La directrice de la stratégie et des territoires de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27 février 2025

**Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,**



**Laurence Cado**

**CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L' AISNE**  
**Composition du bureau**  
**Tableau de composition**

**Membres de droit :**

<b>1</b>	<b>Président</b>	Marc LONNOY
<b>2</b>	<b>Vice-président</b>	Christian VANNOBEL
<b>3</b>	<b>Président de la commission territoriale en santé mentale</b>	Djoudi NAIT AMARA
<b>4</b>	<b>Vice-président.e de la commission territoriale en santé mentale</b>	Laurence BOURGEOIS
<b>5</b>	<b>Président de la commission territoriale des usagers</b>	Philippe DAIN
<b>6</b>	<b>Vice-présidente de la commission territoriale des usagers</b>	Laurence BOURGEOIS

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Au titre du collège 1 :**

7	Laurent BARRET - EPSMD de l'Aisne – Prémontreé (FHF)	Christophe BLANCHARD - Centre Hospitalier de St Quentin (FHF)
8	Jérôme PASSICOUSSET - Groupe Ephese (GEPSo)	Edwige DECOMBLE - AED Sissonne (URIOPSS)
9	Charles GODDAERT	<i>En attente de désignation</i>
10	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

**Au titre du collège 2 :**

11	Marie-Christine PHILBERT - CDCA de l'Aisne - PH	Bruno WOZNIAK - CDCA de l'Aisne - PH
----	---	--------------------------------------

**Au titre du collège 3 :**

12	Yann ROJO	Michèle FUSELIER
----	-----------	------------------

**Au titre du collège 4 :**

13	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	--	----------------------------------

**CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L' AISNE**  
**Commission territoriale en santé mentale**  
**Tableau de composition**

**Président** : Djoudi NAIT AMARA

**Vice-présidente** : Laurence BOURGEOIS

**Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

**a) Représentants des établissements de santé**

1	Laurent BARRET - EPSMD de l'Aisne – Prémontéré (FHF)	Christophe BLANCHARD - Centre Hospitalier de St Quentin (FHF)
2	Djoudi NAIT AMARA - Président CME de l'EPSMD de l'Aisne (FHF)	<i>En attente de désignation</i>

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap**

3	Jérôme PASSICOUSSET - Groupe Ephese (GEPSo)	Edwige DECOMBLE - AED Sissonne (URIOPSS)
4	Marc LONNOY - APEI de Saint-Quentin (NEXEM)	Frédéric HYACINTHE - APEI les 2 Vallées (NEXEM)

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

5	Caroline PAUWS - SATO Picardie	Murielle HYACINTHE - AMSAM (URIOPSS HDF)
---	--------------------------------	--

**d) Représentants les professionnels de santé libéraux**

6	Aimeric LEFETZ – URPS Médecins Libéraux	Christine SCHLICK-LEFETZ– URPS Médecins Libéraux
7	Vincent MOREAU - URPS Masseurs Kinésithérapeutes	<i>En attente de désignation</i> URPS Sages-Femmes (nouveau)

**e) Représentant des internes en médecine**

8	Julien MONJE – SAPIR-IMG (nouveau)	Jérôme DELÉCRIN – BIP (nouveau)
---	------------------------------------	---------------------------------

**f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale**

9	Claire INGELAERE - MSP la Faiencerie de Sinceny (FEMAS HDF)	Laura DUQUENNE - MSP la Faiencerie de Sinceny
10	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

**g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

11	Céline CHERY - FNEHAD	Louis TEYSSIER - FNEHAD
----	-----------------------	-------------------------

#### **h) Représentant de l'ordre des médecins**

12	Damien LECUYER	Emmanuelle LECUYER
----	----------------	--------------------

#### **Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

13	Laurence BOURGEOIS - UNAFAM	Michèle CHEVALLIER - UNAFAM
14	Isabelle CLUET - APAJH	Michel VEREPT – Fibromyalgie SOS
15	Marie-Christine PHILBERT - CDCA de l'Aisne - PH	Bruno WOZNIAK - CDCA de l'Aisne - PH
16	Philippe DAIN - CDCA de l'Aisne - PH	Sophie VELY - CDCA de l'Aisne - PH

#### **Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements**

17	Christine COFFIN, Chef du service PMI	Caroline PILON, Adjointe au Chef de service PMI
18	Olivier CAMBRAYE, Communauté de Communes Thiérache du Centre	Béatrice BERTEAUX, Communauté d'agglomération du Saint Quentinnois
19	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

#### **Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

20	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation</i>
21	Jeanne-Marie LEGRAND – MSA de Picardie	Philippe CANIVET – CAF de l'Aisne

**Parlementaires** : Pascale GRUNY, Sénatrice

**CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L' AISNE**  
**Commission territoriale des usagers**  
**Tableau de composition**

**Président** : Philippe DAIN  
**Vice-Présidente** : Laurence BOURGEOIS

**Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

1	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
2	Stéphanie CORMIER - CPIE de l'Aisne	Daniel COPPIN - Les Francas de l'Aisne
3	Vincent MOREAU - URPS Masseurs Kinésithérapeutes	<i>En attente de désignation</i> URPS Sages-Femmes (nouveau)

**Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

4	Frédéric BORTOLI - UDAF de l'Aisne	Christine FOREST - UDAF de l'Aisne
5	Laurence BOURGEOIS - UNAFAM	Michèle CHEVALLIER - UNAFAM
6	Isabelle CLUET - APAJH	Michel VEREPT – Fibromyalgie SOS
7	Didier DEPOND - CDCA de l'Aisne - PA	Jean-Bernard LACHAMBRE - CDCA de l'Aisne - PA
8	Marie-Christine PHILBERT - CDCA de l'Aisne - PH	Bruno WOZNIAK - CDCA de l'Aisne - PH
9	Philippe DAIN - CDCA de l'Aisne - PH	Sophie VELY - CDCA de l'Aisne - PH

**Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements**

10	Eric DONNAY – Conseil régional	Christophe COULON - Conseil régional
11	Martine BRICOT - Maire de Pancy Courtecon	Alain LORAIN - Maire de La Selve

**Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

12	Alain ARNEFAUX – CPAM de l'Aisne	Delphine MERMER - CARSAT
----	----------------------------------	--------------------------